

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire enregistrée, tenue le mardi 16 janvier 2018 à compter de 19 : 30 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, madame la Mairesse, Chantal Denis, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Patricia Bégin, Robert Mayrand, Harry Gow, Pierre Lauzon et Bernard Archambault, tous, formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

Madame Ghislaine Massé est absente avec justification

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Aubert Gallant.

• **Ouverture de la séance**

La Mairesse souhaite la bienvenue et elle rappelle que les séances publiques du Conseil municipal sont enregistrées et elle ouvre la séance ordinaire à 19 : 30 heures.

* * * * *

1/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2018-01-05

Il est proposé par Mme Patricia Bégin , appuyé par M. Bernard Archambault et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET CITOYENS

DURÉE 15 MINUTES

* * * * *

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Rapport mensuel de la Mairesse

Madame la Mairesse fait rapport des rencontres, échanges, courriers reçus au cours de la période suivant le dernier Conseil municipal.

Correspondance :

- Lettre du réseau Québécois des villes et villages en santé

Participations :

- Rencontre de l'AIBR du 10 janvier

Rencontres :

- Monsieur Xavier Barsalou – Duval député fédéral

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

RÉSOLUTION 2018-01- 06

Il est proposé par Mme Chantal Denis, appuyé par, M. Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer présentés ce 16 janvier 2018 avec dispense de lecture de la liste au montant total de 87,831.24 au 31 décembre 2017.

(Note aux lecteurs : seuls les comptes au montant de 500 \$ et plus sont lus et expliqués par la Mairesse).

Description	Montants
Factures à payer présentées au 31 décembre 2017	25980.08\$
Factures payées au 31 décembre 2017	61851.16\$

Total au 31 décembre 2017
87831.24\$

Adoptée à l'unanimité

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2018-01-07

Procès-verbal séance ordinaire du 19 décembre 2017

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2017 a été distribuée électroniquement aux membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Mme Chantal Denis, appuyé par M. Bernard Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2017

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-01-08

Renouvellement des assurances pour l'année 2018 avec la MMQ

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par Mme. Patricia Bégin et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle les assurances de la Municipalité pour l'année 2018 avec la Mutuelle des municipalités du Québec au montant estimé de 29,689\$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-01-09

Autorisation de signature d'effets bancaires auprès de Desjardins

Considérant la nécessité imposée à la municipalité d'avoir deux signataires pour les chèques et autres effets bancaires (1 élue/élu et un employé de l'administration)

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

Considérant que madame la Mairesse Chantal Denis et le directeur-général Aubert Gallant sont déjà signataires reconnus auprès de l'institution bancaire.

Il est proposé par M. Harry Gow, appuyé par M. Bernard Archambault, et résolu;

Que le Conseil municipal assigne Monsieur Pierre Lauzon conseiller municipal et Madame Roxanne Chabot comme autres signataires en l'absence de Madame Denis et / ou de Monsieur Gallant. Ils remplaceront les anciens signataires, Monsieur Denis Campeau et Madame Martine Loiselle qui ne sont plus autorisés à signer de tels effets bancaires.

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

2.4 RÈGLEMENT

2.5 AVIS DE MOTION

Avis de Motion

Je, Pierre Lauzon conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code Municipal du Québec, à l'effet que le conseil présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé Règlement no 2018-01-03 relatif à la taxation et tarification pour l'exercice 2018 . Copie du règlement est disponible ici-même lors de l'assemblée, au comptoir de l'Hôtel de Ville aux heures d'ouverture habituelles et sur le site internet de la municipalité.

2.6 GESTION DU PERSONNEL

3. SÉCURITÉ INCENDIE,

3.1 SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Pierre Lauzon fait lecture du rapport en l'absence de madame Massé

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

3.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

L'élu responsable du dossier, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal

* * * * *

4.2 Transport – Voirie locale

L'Élu responsable du dossier, M. Bernard Archambault, fait rapport verbal

* * * * *

RÉSOLUTION 2018-01 –10

Modification à la signalisation routière

Considérant la non pertinence des panneaux d'arrêts dans la courbe des rues Louis-Roy et Adélarde Courtemanche ainsi que dans la courbe des rues Nathalie et Réjean

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

Considérant que ces deux endroits ne sont à l'intersection d'aucune autre artère ou partie d'artère

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Harry Gow , et résolu

Que le Conseil municipal entérine la décision de l'administration municipale d'enlever ces deux panneaux de signalisation

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-01- 11

Autorisation de dépenses pour nettoyage des conduites sanitaires et de l'inspection télévisée du sanitaire sur les rues Denis et Mgr. Gravel

Considérant les exigences du programme de subvention TECQ (Programme de contribution sur l'essence et de la contribution du Québec) concernant le financement des projets de réfections d'infrastructures municipales

Considérant le projet de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu de procéder à la réfection des rues Denis et Mgr. Gravel en 2018

Considérant l'obligation de faire des inspections télévisées pour se qualifier au programme de subvention

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la dépense au montant de 1780 \$ taxes en sus pour le nettoyage et l'inspection télévisée des infrastructures sanitaires des rues Denis et Mgr. Gravel et paie la facture de ESSA-TECH DISTEAU à même les argents prévus au programme TECQ

Adoptée à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu et Cours d'eau

RÉSOLUTION 2018-01-12

Paiement du contrat de vidange des fosses septiques 2017

Considérant le contrat de vidange annuel des fosses septiques aux deux ans sur le territoire de la municipalité

Considérant que le sous-traitant s'est acquitté de ses responsabilités contractuelles en vidangeant 165 fosses septiques telles que prévu

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par M. Pierre Lauzon ,et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant de 21,873.75\$ taxes en sus pour le paiement de vidange des fosses septiques pour l'année 2017 , paiement sera effectué à ABC Environnement détenteur du contrat

Adoptée à l'unanimité

4.4 Parcs et terrains de jeux

RÉSOLUTION 2018-01-13

Brochure souvenir inauguration parc Miyuki Tanobe

Considérant l'inauguration du Parc Miyuki Tanobe le 16 septembre 2017

Considérant l'importance de cette artiste de Saint-Antoine sur la scène internationale;

Considérant la contribution importante d'Arbres Canada dans le cadre du 150 ème anniversaire du Canada

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018

Considérant la présence de nombreux citoyens et dignitaires autant lors de la plantation d'arbres que lors de l'inauguration du Parc Miyuki Tanobe

Il est proposé par M. Bernard Archambault, appuyé par Mme. Patricia Bégin, et résolu ;

Que Le conseil municipal accorde une somme d'un maximum de 350\$ pour la production d'albums souvenirs de l'événement afin de remercier les principaux dignitaires et collaborateurs.

Adoptée à l'unanimité

5 VIE COMMUNAUTAIRE (LOISIRS, CULTURE, TOURISME)

RÉSOLUTION 2018-01-14

Autorisation de dépenses

Il est proposé par Madame Patricia Bégin, appuyé par M. Harry Gow, et résolu ;

Que le conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 2700.00\$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Loisir et vie communautaire

Dépenses activité Plaisirs d'hiver	02 70159 959	2000 \$
Conception et impression programmation 2018 MCED	02 70251 459	600\$
Vernissage du 28 janvier 2018 MCED		100\$

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires

L'Élue responsable du dossier, Mme Patricia Bégin, fait rapport verbal

5.1.1 Maison de la Culture Eulalie-Durocher

L'Élue responsable, Mme Patricia Bégin, du dossier fait rapport verbal

RÉSOLUTION 2018-01-15

Soutien à « La route des arts et saveurs de la Vallée du Richelieu »

Considérant l'importance des arts, de la culture et de la production de produits du terroir sur tout le territoire de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant la création l'an dernier du nouveau projet La route des arts et saveurs de la Vallée du Richelieu.

Considérant la contribution monétaire de la MRC de la Vallée du Richelieu à ce projet faisant en sorte que les contributions directes des municipalités ne sont plus requises

Il est proposé par Mme Patricia Bégin, appuyé par M. Bernard Archambault, et résolu :

Que le conseil municipal retire la résolution 2017-12- 256 qui octroyait une subvention de 500\$ afin de soutenir l'événement La route des arts et saveurs 2018.

Que le conseil municipal offre son appui entier à la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

5.1.2 Tourisme

5.2 Santé et bien-être

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.2.1 Office municipal de l'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH)

L'Élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.3 Bibliothèque Hélène Dupuis-Marion

L'Élu responsable, monsieur Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

5.4 Jumelage avec Dompierre sur Mer

L'Élu responsable, M. Pierre Lauzon, fait rapport verbal.

* * * * *

6 Protection de l'environnement

Monsieur Harry Gow fait rapport verbal en l'absence de l'élue responsable madame Ghislaine Massé

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

L'Élu responsable, M. Robert Mayrand, fait rapport verbal.

RÉSOLUTION 2018-01-16

Règlement de zonage 2009-002-06 modifiant le règlement de zonage 2009-002 concernant la grille des usages de la zone R-15

Considérant que le règlement de zonage no. 2009-002 est en vigueur depuis 5 mars 2010;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la grille des spécifications des usages et normes dans la zone R-15;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Bernard Archambault lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2017;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 19 décembre 2017;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2017;

Considérant l'avis public publié et le processus d'approbation référendaire réalisé

Considérant que nous n'avons reçu aucune signature au registre par les personnes habiles à voter

En conséquence, il est proposé par M. Robert Mayrand, appuyé par M. Bernard Archambault et résolu;

Que le règlement 2009-002-06 modifiant le règlement de zonage 2009-002 soit adopté .

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2018-01-17

Règlement de lotissement 2009-003-04 modifiant le règlement de lotissement 2009-003 concernant les dimensions minimales des lots desservis

Considérant que le règlement de lotissement no. 2009-003 est en vigueur depuis le 5 mars 2010;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les dimensions minimales des lots desservis dans la zone R-15;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Bernard Archambault lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2017;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 19 décembre 2017;

Considérant l'adoption du deuxième projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2017;

Considérant l'avis public publié et le processus d'approbation référendaire réalisé

Considérant que nous n'avons reçu aucune signature au registre par les personnes habiles à voter

En conséquence, il est proposé par M. Robert Mayrand, appuyé par M. Bernard Archambault et résolu;

Que le règlement 209-003-04 modifiant le règlement de zonage 2009-003 soit adopté .

Adoptée à l'unanimité

7.1 Transport collectif / Transport adapté

L'Élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

7.2 Agriculture

L'Élu responsable, M. Harry Gow, fait rapport

RÉSOLUTION 2018-01-18

Nomination d'un membre au CCA

Considérant la participation de madame Hélène Martel au cours des trois dernières années à un poste vacant au sein du CCA.

Que le conseil municipal nomme et mandate la citoyenne de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, madame Hélène Martel pour un second mandat d'une durée de trois ans, soit jusqu'en décembre 2020 ;

Que le mandat d'un membre du CCA peut être renouvelé une seule fois consécutivement et il s'agira ici du second mandat de madame Martel.

En conséquence, il est proposé par M. Harry Gow appuyé par Mme. Patricia Bégin et résolu :

Adoptée à l'unanimité

8.0 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

La Mairesse et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h30 pour se terminer à 21h43

* * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-01-19

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par M. Bernard Archambault, appuyé par m. Pierre Lauzon, la séance est levée à 21h44

Adoptée à l'unanimité

* * * * *

• **PROCHAINES RENCONTRES**

Atelier de travail du Conseil municipal à huis clos 15 février 2018
Séance enregistrée ordinaire publique 19 h 30 20 février 2018

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Madame Chantal Denis
Mairesse

Aubert Gallant
Directeur général et secrétaire-trésorier